



## Portage salarial et licenciement

Par **dominique**, le **27/08/2012** à **18:06**

Bonjour,

je travaille pour une société en portage salarial depuis le 25 juin 2012

la durée de Période d essai est de 4 mois

la société qui a mandaté le portage salarial a des problèmes de financement et a donc mis son activité en veille.....en date du 1er aout 2012

le salaire du mois de juin a été payé

le salaire du mois de juillet non

maintenant la société de portage accepte de payer le salaire du mois de juillet mais propose que le mois d aout soit considéré comme congé sans solde et comme elle n a pas confiance en la reprise de l entreprise veut mettre fin au contrat en cours avec moi  
est ce légal?